

On l'a (enfin) fait !

Oui, nous n'avons pas hésité, cette fois, à rester jusqu'à la fin de la CAP ! Nous avons réussi à terminer cette CAP qui regroupait la CAP promotion sur liste d'aptitude et CAP mutation. La CAP a été présidée par Hélène Eyssartier, Directrice des Ressources Humaines, secondée par Edmond Graszak sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels (SG/DRH/SGP/EMC) à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

La déclaration préalable, après avoir attiré l'attention de l'administration sur la situation actuelle d'un dialogue social absolument inexistant à propos des retraites, et des mouvements sociaux sur l'ensemble du pays, a repris les revendications des ITPE sur les points statutaires et de gestion.

Plusieurs points acquis depuis la manifestation du 29 juin 2010 ont permis de corriger certaines injustices flagrantes, comme la parution du nouveau décret emplois et l'augmentation de la PSR dès 2010 pour les ITPE du premier niveau (environ 250 euros de plus en fin d'année, soit un doublement de l'augmentation prévue pour cette année) ou le complément à la circulaire ISS, qui précise qu'on ne peut baisser le coefficient individuel d'un ITPE sur la seule motivation d'un changement d'échelon ou d'un changement de coefficient géographique.

La présence de la directrice des ressources humaines à la CAP est également un signe positif augurant (on l'espère !) une vraie prise en considération des revendications légitimes des ITPE.

Cependant, au jour de la CAP, l'absence d'information sur la suite donnée à notre demande de RIM sur le projet statutaire¹, la perspective d'un tableau d'avancement en retrait par rapport à l'année précédente et d'une gestion restrictive des emplois fonctionnels demeurent des sujets de forte inquiétude. L'ouverture du chantier de gestion et d'indemnitaire, à la demande du cabinet ministériel, et pour lesquels la DRH a reçu mandat, doit aboutir au plus vite en reconnaissant les revendications portées le 29 juin devant le cabinet par 2000 ITPE :

- **les promotions** : allongement et forfaitisation du principalat, meilleure promotion au tableau d'avancement classique pour les ITPE, meilleure promotion au tableau d'avancement classique pour les IDTPE, principalat pour les ICTPE

- **les compléments indemnitaires** : revalorisation des points d'ISS, de la PSR 2011, du séniorat. Rattrapage de l'année de retard sur les ISS, circulaire et cadrage national sur la rémunération et la revalorisation des intérim

- **les mesures de gestion** : réaffirmation de la charte de gestion, respect du fonctionnement de la CAP et du dialogue social, prise en compte sociale des agents lors de promotions ou mutations, évolution des modalités d'affectation des premiers postes, redéfinition du forfait cadre

Les promotions sur Liste d'Aptitude

La liste d'aptitude, initialement dimensionnée par l'administration à 18 postes, a finalement été portée à 19 postes à la demande du SNITPECT-FO, compte tenu de la grande qualité des nombreux dossiers proposés.

99 dossiers ont été présentés. Cette année, ce sont les DREAL qui ont fait remonter les dossiers, et non les MIGT (à part pour la MIGT 2). Nous avons ainsi vu remonter de nouveaux dossiers et disparaître des dossiers qui avaient été précédemment refusés mais qui auraient pu avoir leur chance dans la concurrence. Nous réitérons envers les DREAL ce que nous répétons aux MIGT : ne pas se censurer sur le nombre de dossiers à faire remonter !

Sur les 19 lauréats, nous comptons 4 ex contrôleurs et 15 ex techniciens.

Les mutations

L'exercice de mutations s'est passé plutôt mieux que la dernière fois, avec des dates claires de prise de poste, calées le plus souvent à la date normale de prise de poste pour cette CAP (1 janvier 2011). Le nombre de

1 Information à venir notre lettre du SG « spécial statut »

dossiers laissés à l'étude pour incertitude reste restreint.

Nous déplorons toutefois une opacité entretenue sur la problématique « compteurs » entre le MAAP, le MEEDDM et le MINEFI. En effet, ces fameux compteurs IOLF restent très obscurs, puisque nous n'avons pas de visibilité sur le nombre de postes ouverts en entrée au ministère et leur répartition pour ce qui concerne notre corps, entre les arrivées d'autres ministères, les concours externes et les détachements entrants.

L'administration souhaite clairement conserver ce champ flou pour organiser « à sa manière » les entrées, favorisant exclusivement les problématiques de postes vacants en négligeant les thèmes compétences et problèmes sociaux.

Nous avons donc réclamé une transparence pour les recrutements 2011, avec une définition en début d'année des nombres et des critères de sélection.

Détachements entrants

Deux dossiers de détachement entrant ont été proposés par l'administration.

Le SNITPECT-FO a présenté ses avis, positif dans un cas (car compétence rare au ministère et détachement sur un poste d'ITPE de 1er niveau) et négatif dans l'autre (compétence courante au ministère et détachement sur un poste d'IDTPE).

L'administration a suivi l'avis du SNITPECT-FO.

Points de vigilance de la dernière CAP

Cas d'un principalat normal refusé car le dossier n'a pas été remonté lors de la dernière CAP :

Ce dossier doit enfin aboutir à une prise en considération en obtenant une promotion en décembre. A la lumière de cet exemple, nous encourageons les ITPE qui ont demandé un principalat à faire remonter l'information au SNITPECT-FO pour que les élus représentant le personnel puissent vérifier les listes au moment de la CAP promotion TA, et alerter l'administration si un dossier vient à manquer.

Points divers

Nous avons évoqué la circulaire du 01 octobre, cosignée par le MEEDDM et le MAAP. Si cette initiative pour tenter de fluidifier les mobilités est louable, nous avons déploré l'absence totale de concertation, puisque nous avons découvert cette circulaire une fois signée, et nous avons attiré l'attention de l'administration sur deux points :

- que l'équilibre entre « sorties » et « entrées » ministérielles se produise au niveau régional ou national, nous exigeons que tous les dossiers passent en CAP nationale
- nous exigeons également toute la transparence sur le choix des dossiers présentés en CAP. (en effet, dans le cas le plus probable ou l'équilibre n'est pas respecté, par exemple plus de sorties que d'entrées, c'est l'administration qui va décider des dossiers qui feront l'objet de « l'échange » entre ministères et écarter les autres, sans concertation avec les représentants du personnel).

D'autre part, lors de mutations croisées (ITPE vers le MAAP ou IAE vers les MEEDDM), les dossiers ne passent jamais en CAP. (La CAP des ITPE ne valide pas les demandes des ITPE voulant aller au MAAP, puisqu'elle n'est pas compétente sur le poste, et la CAP des IAE ne valide pas non plus puisqu'elle n'est pas compétente sur l'agent). La mutation relevant maintenant de la PNA, nous réclamons une prise de décision en CAP.

Nous avons également évoqué la convention MINEFI et MEEDDM. Nous avons fait part de notre avis sur le sujet, en précisant que les modalités sociales de cette convention étaient nécessaires pour que les IIM puissent être accueillis dans des conditions normales, et qu'il était maintenant temps d'ouvrir largement l'accès aux postes à tous les corps.

Les détachements entrants pouvant constituer un mode de recrutement parallèle au recrutement normal via l'ENTPE, et non encadré puisque seule la DRH tient les clés du détachement (pas de jury), nous demandons à ce que l'administration utilise la PNA quand cela est statutairement possible, au lieu de proposer des détachements entrants.

Prochaines CAP de l'année 2010 :

25/11/2010 : CAP TA IDPTE classique et principalat 2011

11/12/2010 : CAP TA ICTPE 2011

Le tableau des mobilités susceptibles d'intervenir suite à cette CAP est disponible sur le site du SNITPECT (www.snitpect.fr). Comme habituellement, les résultats ont été publiés sur le site dès l'issue de la CAP.

Les recours sur notation seront traités au gré des CAP. Les ITPE faisant un recours peuvent transmettre leur dossier à un élu à la CAP avant le 10 février 2010.

N'hésite pas à contacter les représentants élus du SNITPECT à la CAP, notamment si tu es concerné(e) par les prochaines réunions.

Les élus à la CAP – Mandat 2009-2012

Gilles PAQUIER (ARS Poitou-Charente)	05 49 44 83 17
Thierry LATGER (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Sandrine LEFEBVRE GUILLAUD (LCPC)	01 40 43 53 06
Georges KUNTZ (CETE EST - LRPC Strasbourg)	03 88 77 46 02
Louise WALTHER VIEILLEDENT (DREAL 31)	05 61 58 54 15
Eric HENNION (CETE de Nantes)	02 40 12 84 89
Fabrice RUSSO (DIR Centre Est)	04 75 79 74 54
Sabrina KLEIN WODZYNSKI (DDT 51)	03 26 70 82 11
Nadia JACQUOT (ENTPE)	04 72 04 70 03
Yves LEGRENZI (DDEA 49)	02 41 79 67 21
Claire BOULET DESBAREAU (DDT 30)	04 66 04 46 42
Zainil NIZARALY (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24